

**PLAN DE REOUVERTURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE – **CAMPUS 1**
Dans contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19
POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2020 / 2021**

Préambule

Ce plan sera actualisé en fonction des textes ministériels (MESRI et MENS), préconisations fédérales, décisions territoriales (Préfet, ARS) et les arrêtés de la Présidence de l'UNICAEN Normandie.

Ce plan intègre

Organisation générale de réouverture

Protocole de nettoyage, d'entretien et de désinfections des locaux

Protocole sanitaire mis en place dans le cadre d'une utilisation des équipements sportifs

Règles sur l'organisation des pratiques physiques et sportives

A. ORGANISATION GENERALE

1/ Plannings, usagers et activités proposées

Les équipements sportifs couverts rouvrent à la rentrée universitaire (septembre 2020)

Organisation du temps : ouverture et fermeture des équipements sportifs

- amplitudes horaires des ISU
- Horaire fractionné dans la journée (intercale nettoyage et pratique)

Usagers et Activités universitaires et/ou extérieures (EPLÉ, associations)

- Groupe étudiants, personnels, autres
- Les effectifs maximums accueillis simultanément selon le plafond défini par le Ministère des Sports et le MESRI et/ou ajusté par le SUAPS selon des motifs sanitaires et/ou la configuration des locaux
- Les A.P.S individuelles ou collectives pouvant être pratiquées sont celles autorisées par circulaires ministérielles / préconisations fédérales.

2/ Equipements sportifs indoor

• Doctrine générale

- Accès aux sanitaires autorisé mais régulé.
- Le SUAPS doit maîtriser les flux entrants /sortants
- Le SUAPS doit s'assurer que les gestes barrières sont respectés par tous avec l'aide des utilisateurs.

• Gestion du public –règles de distanciation

Zones à prendre en compte pour distanciation spatiale et régulation des flux

- ✓ L'accueil et les zones de circulation

- Portes d'entrées non automatiques restent fermées – des agents et/ou emplois étudiants font rentrer selon listes à l'appui pour gérer les flux.
 - Marquage au sol pour distanciation spatiale et message approprié
 - 1 personne autorisée dans les espaces administratifs (sur rendez-vous uniquement), de stockage de matériel pédagogique.
 - Interdire les espaces d'attente (bancs, fauteuils, couloirs, etc...)
 - Distributeurs alimentaires et de boissons fermés ou supprimés
- ✓ Sens de circulation aménagée dans les équipements sportifs ;
 - ✓ Les vestiaires et les sanitaires
 - Vestiaires piscines ouverts (cf protocole)
 - Vestiaires collectifs gymnases et salles fermés (ou ouverts pour un usage exclusif des toilettes et lavabos)

Utilisation des vestiaires : Il est recommandé aux pratiquants de venir directement en tenue de sport (sauf chaussures) car les vestiaires/douches sont des lieux à forte probabilité de contamination. Toutefois, pour la piscine universitaire, leur accès est désormais possible en respectant le port du masque (sauf douche bien entendu) et la distanciation d'un mètre entre chaque individu. Ainsi, une rotation devra être effectuée s'il n'est pas possible d'occuper plusieurs vestiaires. Les vêtements et effets personnels (y compris masques) doivent être rangés dans un sac individuel fermé.

- L'utilisateur arrive en tenue adaptée
- Lavage des mains obligatoires à l'entrée des équipements sportifs (SHA ou savon)
- Interdiction des sèche-cheveux, sèche-mains,...

3/ - Equipements sportifs de plein air

- Courts de tennis / Padel:
 - Pose d'un panneau informatif de responsabilité des usagers (gestes barrières, distanciation, etc...)
 - Accès restreint et uniquement sur réservation via ballejaune.com

B. PROTOCOLE DE NETTOYAGE, D'ENTRETIEN ET DE DESINFECTIONS DES LOCAUX

1. Recommandations générales.

- Diagnostic **des moyens disponibles** et **des risques identifiés** par le service Prévention et le SUAPS afin de s'assurer que la sécurité sanitaire est suffisante
- Affichage public du protocole de nettoyage / désinfection des équipements concernés.
- Signalétique appropriée à apposer à chaque fois que cela sera nécessaire au sol ou sur les murs ou sur les portes ou tout support.
- Informations écrites aux usagers précisant les interventions de nettoyage et de désinfection de chaque espace.
- Implication et responsabilité permanente des personnels biats et enseignants du SUAPS durant leur service.
- Mise à disposition des matériels adaptés et des équipements de protection requis pour les personnels du SUAPS
- Information auprès des agents quant aux mesures d'hygiène et sanitaires à respecter y compris pour une déclaration des symptômes COVID-19 sur son lieu de travail.
- En lien avec l'utilisateur, le SUAPS doit :
 - informer des règles d'hygiène et de propreté à appliquer dans ces équipements sportifs
 - demander de respecter les usages définis et de respecter les protocoles mis en place dans les différents espaces de l'équipement sportif.
 - fournir le matériel adéquat pour nettoyer avant son départ l'espace utilisé.

2. Mise en place du protocole d'entretien et de désinfection dans les équipements sportifs universitaires.

Le SUAPS assure un entretien avec des produits désinfectants :

- Des points de contacts (poignées de porte, robinets...) et des toilettes plusieurs fois par jour ;
- Des couloirs, vestiaires/douches tous les jours ;
- Des sols sportifs des gymnases plusieurs fois par semaine.
- Une aération des locaux sera faite le plus souvent possible.
- Pour chaque espace un certain nombre d'informations seront précisés répondant au maintien des dispositions d'hygiène générale à maintenir à la fois par les personnels du SUAPS et par les usagers.
- Mise en place de fiche d'entretien et de nettoyage détaillée pour chaque lieu de pratique identifié par équipement sportif universitaire.

Cette fiche comprendra :

- Le nom de l'équipement sportif et le site auquel il appartient.
- Les différents espaces se trouvant dans cet équipement sportif :
 - I. L'entrée
 - II. La sortie
 - III. Les parties communes : couloirs ; escaliers ; hall ou salle d'attente
 - IV. Sanitaires : toilettes
 - V. Stockage, rangement
 - VII. Espace de pratique sportive
 - VIII. Vestiaire ; douche ; gradin

➤ Pour chaque espace un certain nombre d'informations seront précisés répondant à la fois aux obligations et aux responsabilités du service de gestion de l'équipement sportif et à celles des usagers. En l'occurrence viendront s'ajouter dans la fiche les informations suivantes :

- I. Activités de nettoyage et de désinfection
- II. Nom des agents
- III. Organisation temporelle : jours et horaires de passage

➤ Cette fiche sera présentée sous la forme d'un tableau suivant :

Nom du Site et ISU	Obligations du service de gestion			Obligations aux usagers
	Activités de nettoyage et/ou de désinfection réalisées	Agents de service et N° de tel d'appel	Passage : Jours et Horaires	Activités de nettoyage et/ou de désinfection à réaliser / matériel utilisé
Entrée				
Sortie				
Partie Commune				
toilettes				
Stockage				
Espace de pratique sportive				

C. PROTOCOLE SANITAIRE SUIVI DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

1. Recommandations générales.

- La doctrine sanitaire de l'accueil des équipements sportifs est similaire aux autres espaces ERP et doit permettre aux usagers d'accéder dans ses espaces en toute connaissance de cause par rapport aux risques de contagion du virus Sras-Cov-2.
- Une signalétique et un affichage appropriés seront apposés pour rappeler que les dispositions d'hygiène sont partout généralisées, et que ces mesures ne sont pas uniquement de la responsabilité de l'UNIVERSITE par le SUAPS.
- Ces dispositions d'hygiène générales devront en permanence être maintenues au sein des équipements sportifs indoor et outdoor à savoir :
 - Les gestes barrières et la distanciation sociale
 - Le port du masque obligatoire dans les espaces communs pour tous,
 - Le port du masque obligatoire pour les enseignants et entraîneurs lors des enseignements.
 - Le lavage des mains au savon
 - L'utilisation systématique d'une solution hydro alcoolique
- Toutefois, l'UNICAEN SUAPS informera tous les usagers en cas de modifications de ces mesures ou de la situation.
- Les utilisateurs des installations non universitaires devront respecter le plan d'organisation spécial Covid-19 réalisé par le SUAPS et **s'engager par CONVENTION** à respecter les protocoles mis en place, les appliquer ou à les faire appliquer.

2. Mise en place du protocole sanitaire dans les équipements sportifs universitaires.

1. Le SUAPS UNICAEN sera amené à gérer la traçabilité des occupants. En effet, « Le gestionnaire des équipements sportifs pourra inscrire dans son protocole spécial COVID-19 des procédures de vérifications et de contrôle des usagers par ses représentants, présents lors des séances. »
Exemple : état de présences obligatoire via appel début cours par enseignant
2. Il sera élaboré une fiche d'émargement par cours, conservé par les enseignants. En cas de cas COVID, le référent COVID du SUAPS pourra se rapprocher du professeur afin de s'assurer que cette personne était présente en cours, avant de fournir la liste des cas contact du cours.

3. Protocoles par salles & piscine universitaire

Protocole piscine universitaire

Le présent document a pour objectif de définir les procédures de circulation dans le bâtiment, les accès et sorties.

Un document annexe permettra de préciser certaines spécificités liées à l'APSA enseignée dans ces mêmes lieux.

Dispositions générales :

- Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et les phases d'attentes ou d'explications théoriques sur les gradins et plages.
- Le port du masque est obligatoire pour les enseignants, conformément au protocole de l'UNICAEN.
- Tous les usagers doivent se nettoyer les mains au SHA en utilisant le distributeur à disposition dans l'entrée du bâtiment piscine.
- Les masques sont déposés sur les gradins dans une pochette personnelle identifiée prévue à cet effet.
- Les usagers devront nettoyer le matériel pédagogique qu'ils auront utilisé avec les produits prévus à cet effet.

Entrée/Sortie et circulations :

L'entrée se fait par le sud du bâtiment.

Les chaussures doivent être propres pour entrer dans le bâtiment.

Respecter les indications de L'agent du SUAPS responsable des vestiaires.

Le nettoyage du casier est obligatoire avant d'y déposer ses affaires.

Les casiers doivent être refermés pour sécuriser vos affaires.

La descente sur le bassin se fait uniquement par l'escalier nord.

L'espace douche est mixte

La douche savonnée obligatoire se fait dans les douches nord et/ou sud.

Le groupe classe arrivant se place sur les gradins à l'endroit précisé par leurs enseignants. Le port du masque et la distance d'un mètre doit être respectée.

Le masque peut être retiré lorsque l'enseignant invite les étudiants à descendre dans le bassin.

Le nombre d'étudiants ne doit pas dépasser 6 par lignes d'eau.

Lors de regroupement éventuels pour transmettre de nouvelles consignes, les distances de 1 mètre en bout de ligne d'eau doivent être respectées.

A la fin du cours, les étudiants récupèrent leurs masques et peuvent se diriger vers un des 2 blocs douches.

La remontée aux vestiaires se fait uniquement par l'escalier du bloc douche nord.

La sortie de vestiaires pour quitter le bâtiment se fait par le même cheminement qu'à l'entrée. (Escalier sud)

Protocole salles

Circulation /entrée/sortie

Le présent document a pour objectif de définir les procédures de circulation dans le bâtiment, de définir les accès et sorties de chaque unité de lieu pédagogique.

Un document annexe permettra de préciser certaines spécificités liées à l'APSA enseignée dans ces mêmes lieux.

- Le port du masque est obligatoire dans le bâtiment, ainsi que les temps d'attentes éventuels devant les bâtiments.
- Tous les usagers doivent se nettoyer les mains au SHA en utilisant le distributeur à disposition dans l'entrée de chaque bâtiment ;
- Les vestiaires ne sont pas accessibles pour se changer, les blocs WC sont accessibles au rez de chaussée (semaine 42) au n+1 et N-1.
- L'accès au secrétariat, administration et piscine sont accessibles par l'entrée principale du SUAPS côté nord.
- Toute les autres salles et gymnases sont accessibles par l'entrée provisoire coté EST jusqu'à la semaine 42.
- Entrée dans le bâtiment 2mn avant le début du cours
- Circulations : Suivre les flèches au sol en restant à droite des couloirs
- Les chaussures de salles sont chaussées juste avant l'entrée dans la salle ou dans l'entrée de la salle si l'espace et les procédures définies par l'enseignant le permettent
- Les masques sont déposés sur les sacs de chacun dans une pochette personnelle prévue à cet effet.
- Les usagers devront nettoyer le matériel pédagogique qu'ils auront utilisé avec les produits prévus à cet effet.

BATIMENT SUAPS

Salle jaune :

Accès entrée EST couloir puis par l'escalier suivant les flèches à droite. Entrée salle porte de gauche.

La sortie se fait par la porte centrale puis par le N-1 en suivant les flèches.

Les sacs sont déposés le long du mur Est de la salle.

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et de matériel pédagogique.

Salle de combat :

Accès entrée EST couloir en suivant les flèches à droite

La sortie se fait par la porte EST le N-1 en suivant les flèches.

Les sacs sont déposés le long du mur sud et rideau ouest de la salle.

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et de matériel pédagogique.

Espace Forme :

Accès entrée centrale du couloir EST en suivant les flèches à droite.

Les sacs sont déposés sur les étagères prévus à cet effet en évitant le contact avec un autre sac (40cm entre 2 sacs).

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Le nettoyage de la sellerie, poignées et manettes de réglages doivent être nettoyées par l'utilisateur à l'aide d'un spray virucide et d'une feuille essuie tout.

Grand Gymnase :

Accès entrée EST couloir en suivant la signalétique. Entrée dans le grand gymnase par la porte latérale nord.

La sortie se fait par la porte principale OUEST en suivant la signalétique.

Les sacs sont déposés le long du mur nord.

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et de matériel pédagogique.

Salle polyvalente

Accès entrée EST couloir en suivant les flèches à droite jusqu'au N-1.

La sortie se fait par la porte N-1 Est en suivant les flèches

Les sacs sont déposés le long du mur Est

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et de matériel pédagogique.

Salle de tir

Accès entrée EST couloir en suivant les flèches à droite jusqu'au N-1.

La sortie se fait par la porte N-1 Est en suivant les flèches

Les sacs sont déposés le long du mur sud

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et de matériel pédagogique.

Salle de danse

Accès entrée EST couloir en suivant les flèches à droite jusqu'au N-1.

La sortie se fait par la porte N-1 Est en suivant les flèches

Les sacs sont déposés le long du mur sud

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et de matériel pédagogique

BATIMENT HDS

Plateau sportif

Accès entrée principale en suivant la signalétique vers le plateau sportif.

Mise des chaussures de salle avant de pénétrer sur le plateau sportif.

La sortie se fait par la porte latérale en suivant les flèches

Les sacs sont déposés le long du mur sud

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours. Pendant le cours suivant le protocole de l'enseignant et de l'activité

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et du matériel pédagogique

SAE

Accès entrée principale en suivant les flèches le long des baies vitrées.

Les chaussures extérieures sont enlevées avant de pénétrer sur le plateau sportif.

La sortie se fait par la porte latérale en suivant les flèches

Les sacs sont déposés le long du muret SUD/EST

Le nettoyage des mains au SHA mis à disposition est obligatoire avant le début du cours et à la fin du cours.

Les usagers seront invités à quitter la salle 10mn avant l'horaire de fin afin de permettre une ventilation de la salle ainsi qu'un nettoyage de points de contact et de matériel pédagogique.

D. REGLES SUR L'ORGANISATION DES PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES

1. Protocole par A.P.S.A.

Le protocole par APSA sera actualisé en fonction des préconisations et/ou directives ministérielles.

Les fiches détaillées du protocole de chaque APSA seront consultables à l'administration, chaque enseignant aura la responsabilité de le faire appliquer lors de ses enseignements.

2. Protocole spécifique de nettoyage et de désinfection du matériel pédagogique utilisé

Il est demandé aux entraîneurs et enseignants de bien vouloir désinfecter ou faire désinfecter par les pratiquants, le matériel utilisé et manipulé dans l'espace de pratique où le masque n'est pas porté (ballons, poteaux de badminton et de volley-ball, tapis de gymnastique...) après chaque utilisation.

Du matériel de nettoyage et produits d'entretien seront mis à disposition des usagers dans les gymnases et salles, pour qu'une désinfection des surfaces soit opérée entre chaque groupe. Les cours/séances devront être écourtés de 10 minutes pour que ces temps de désinfection ne débordent pas sur le créneau suivant.